

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

*Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire*

8.5.2006

PE 374.012v01-00

## AMENDEMENTS 1-77

### Projet de rapport

(PE 370.247v01-00)

Stratégie thématique sur la pollution atmosphérique  
(2006/2060(INI))

Proposition de résolution

---

Amendement déposé par Martin Callanan

Amendement 1

Visa 9

- *vu le volume important de la législation actuelle de l'UE concernant le contrôle de la qualité de l'air et des émissions dans l'air, notamment: la directive-cadre sur la qualité de l'air et ses directives filles, la directive relative à des plafonds nationaux d'émissions, la directive sur les grandes installations de combustion, les directives contrôlant les émissions des véhicules et la qualité des carburants, la directive relative aux émissions de solvants et la directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution,*

Or. en

Amendement déposé par María del Pilar Ayuso González et Cristina Gutiérrez-Cortines

Amendement 2

Visa 9

- *vu la directive 96/62/CE relative à l'évaluation et à la gestion de la qualité de l'air ambiant, la directive 2001/81/CE relative à des plafonds d'émissions nationaux pour certains polluants atmosphériques, la directive 2001/80/CE relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance de grandes installations de combustion, la directive 96/61/CE relative à la prévention et à la*

AM\613376FR.doc

PE 374.012v01-00

réduction intégrées de la pollution (PRIP) *et les directives relatives au contrôle des émissions de véhicules et à la qualité des carburants,*

Or. es

Amendement déposé par Holger Kraemer

Amendement 3

Considérant A

- A. considérant que la pollution atmosphérique est ***responsable de graves maladies des voies respiratoires et de leurs suites*** en Europe et abrège l'espérance de vie de chaque individu de plus de huit mois en moyenne; considérant que les enfants, les personnes âgées, les personnes souffrant de maladies respiratoires et cardiovasculaires et celles qui vivent dans des zones très exposées, comme des zones urbaines (villes) et à proximité de grands axes routiers, voient leur santé particulièrement menacée,

Or. de

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 4

Considérant A bis (nouveau)

- A bis. considérant que l'objectif global de la stratégie thématique concernant la pollution atmosphérique est la mise sur pied d'une politique stratégique intégrée à long terme visant à lutter contre la pollution atmosphérique pour atteindre les objectifs du sixième programme d'action sur l'environnement en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement,***

Or. en

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 5

Considérant A bis (nouveau)

- A bis. considérant que des progrès considérables ont été déjà accomplis, au cours des dernières décennies, quant à la réduction de la pollution atmosphérique la plus nocive pour la santé,***

Or. de

Amendement déposé par Holger Krahmer

Amendement 6

Considérant C

- C. considérant que 55 % des écosystèmes européens *subissent l'acidification et l'eutrophisation; qu'elles sont provoquées, en particulier, par les émissions de NH<sub>3</sub> dans l'agriculture,*

Or. de

Amendement déposé par Adamos Adamou

Amendement 7

Considérant D

- D. considérant que la pollution atmosphérique se produit dans tous les États membres et constitue un problème transfrontalier, puisque les particules et d'autres polluants franchissent plusieurs centaines de kilomètres, raison pour laquelle une solution européenne est nécessaire, *sans que cela exonère de leurs responsabilités propres certains États, lesquels devront respecter les valeurs limites de qualité de l'air,*

Or. el

Amendement déposé par Holger Krahmer

Amendement 8

Considérant D

- D. considérant que la pollution atmosphérique se produit dans tous les États membres et constitue un problème transfrontalier, puisque les particules et d'autres polluants franchissent plusieurs centaines de kilomètres, raison pour laquelle une solution européenne *et le renforcement des mesures transfrontalières sont nécessaires;*

Or. de

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 9

Considérant D bis (nouveau)

- D bis. considérant que la pollution atmosphérique ne peut être combattue avec efficacité que grâce à un ensemble de mesures concertées, englobant des mesures arrêtées aux niveaux européen, national et communal et se concentrant essentiellement sur la lutte contre les émissions de substances nocives à la source,***

Or. de

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 10

Considérant E bis (nouveau)

***E bis. considérant que, parmi les mesures clés énumérées à l'article 7 du sixième programme d'action en faveur de l'environnement, figurent la définition d'une stratégie thématique concernant la pollution atmosphérique ainsi que le réexamen et la mise à jour des normes de qualité de l'air et des plafonds d'émissions nationaux, afin d'atteindre l'objectif à long terme consistant à ne pas dépasser les charges et les niveaux critiques,***

Or. en

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 11

Considérant E bis (nouveau)

***E bis. considérant que la pollution atmosphérique est un problème complexe, qui ne peut être résolu que grâce à une démarche systématique et tenant compte des effets réciproques,***

Or. de

Amendement déposé par María del Pilar Ayuso González et Cristina Gutiérrez-Cortines

Amendement 12

Considérant E bis (nouveau)

***E bis) considérant qu'il existe déjà une législation européenne, dont la mise en œuvre efficace permettra de continuer à améliorer la qualité de l'air d'ici à 2020,***

Or. es

Amendement déposé par Martin Callanan

Amendement 13

Considérant E bis (nouveau)

***E bis. considérant que la mise en œuvre efficace de la législation existante est capitale***

***pour améliorer la qualité de l'air d'ici à 2020 et qu'une partie de la législation existante est encore en cours d'application,***

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 14  
Considérant E bis (nouveau)

***E bis. considérant que la mise en œuvre efficace de la législation existante est capitale pour améliorer la qualité de l'air d'ici à 2020 et qu'une partie de la législation existante est encore en cours d'application,***

Or. en

Amendement déposé par Holger Krahmer

Amendement 15  
Considérant E bis (nouveau)

***E bis. considérant que des objectifs ambitieux pour la qualité de l'air ne peuvent être réalisés que si la législation existante est systématiquement transposée dans tous les États membres et que de nouvelles propositions législatives se concentrent sur les limitations d'émissions imposées à leurs auteurs,***

Or. de

Amendement déposé par María del Pilar Ayuso González et Cristina Gutiérrez-Cortines

Amendement 16  
Considérant G

***supprimé***

Or. es

Amendement déposé par Martin Callanan

Amendement 17  
Considérant G

***supprimé***

Or. en

Amendement déposé par Jan Mulder et Jules Maaten

Amendement 18

Considérant H

H. considérant que les coûts de la réduction des niveaux de pollution atmosphérique sont inférieurs, dans tous les scénarios, aux bénéfices financiers; considérant qu'aucun des scénarios ne sape la position concurrentielle globale de l'UE et qu'un scénario ambitieux débouche sur la création d'emplois, ***bien qu'il convienne de noter que la position concurrentielle de l'agriculture sera considérablement affectée, débouchant sur des pertes d'emplois escomptées à 73 000,***

Or. en

Amendement déposé par Adamos Adamou

Amendement 19

Considérant H bis (nouveau)

***H bis. considérant que la vie humaine est la valeur suprême et qu'une logique axée sur une analyse coût/bénéfices n'est pas en mesure de la prendre en compte suffisamment,***

Or. el

Amendement déposé par María del Pilar Ayuso González et Cristina Gutiérrez-Cortines

Amendement 20

Considérant I

***supprimé***

Or. es

Amendement déposé par Anders Wijkman

Amendement 21

Considérant I bis (nouveau)

***I bis. considérant que la Commission a mené une évaluation approfondie de l'impact en tenant compte à la fois de "mieux légiférer" et de la stratégie pour un***

*développement durable; que la stratégie proposée et la directive relative à la qualité de l'air qui en découle dénotent cependant de graves lacunes au niveau de l'approche systémique; ainsi, aucune réduction supplémentaire des émissions de CO<sub>2</sub> n'est prévue, de sorte que les coûts sont, sans nul doute, surestimés et les bénéfices sous-estimés pour la stratégie concernant la pollution atmosphérique, étant donné que la poursuite de la réduction des émissions au-delà de 2012 contribuera, entre autres, à une amélioration de la qualité de l'air,*

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 22

Considérant J

J. considérant que, selon l'AI, le scénario optimal – où les coûts marginaux sont égaux aux avantages marginaux – *(suppression) est le scénario C, indépendamment du fait que la valeur monétaire des dommages causés aux écosystèmes et aux cultures ainsi que certains effets négatifs sur la santé ne sont pas inclus dans les coûts,*

Or. en

Amendement déposé par Holger Krahmer

Amendement 23

Considérant J

J. considérant que, selon l'AI, le scénario optimal - où les coûts marginaux sont égaux aux avantages marginaux - se situe entre les scénarios B et C, *et que, compte tenu des coûts réellement générés, une stratégie moins ambitieuse se situant entre les scénarios A et B a été choisie,*

Or. de

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 24

Considérant M bis (nouveau)

*M bis. considérant que tous les secteurs doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, la démarche devant se concentrer sur les secteurs qui n'ont jusqu'à présent pas suffisamment contribué à assurer la propreté de l'air,*

Or. de

Amendement déposé par Jan Mulderet Jules Maaten

Amendement 25

Considérant N

N. considérant que les dispositions du marché intérieur *stimulent* la réalisation d'objectifs et de valeurs limites de protection de l'environnement dans l'UE, *tant que les objectifs sont mis en œuvre de manière identique dans les divers États membres,*

Or. en

Amendement déposé par Johannes Blokland

Amendement 26

Considérant O bis (nouveau)

*O bis. considérant que le non-respect des valeurs limites n'est pas toujours dû à une absence de mesures prises par l'État membre, mais découle parfois également de l'absence de mesures communautaires suffisantes,*

Or. nl

Amendement déposé par Holger Kraemer

Amendement 27

Considérant P

P. considérant indispensable la mise en place d'une stratégie comportant des objectifs ambitieux se traduisant par *une législation ambitieuse en matière de qualité de l'air,* ainsi que des mesures axées sur les sources de pollution, afin de permettre aux États membres de réaliser des normes de qualité de l'air tout en accordant un délai supplémentaire aux États membres ayant arrêté toutes les mesures *appropriées,* mais toujours confrontés à des problèmes au niveau du respect des valeurs limites,

Or. de

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 28

Considérant P bis (nouveau)

*P bis. considérant qu'afin d'assurer la réalisation des objectifs en matière de santé et d'environnement, la directive relative aux plafonds d'émissions nationaux doit être*



*complétée par un train de mesures de réduction d'émissions aux niveaux local, national, communautaire et international,*

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 29

Paragraphe 1 bis (nouveau)

*1 bis. observe avec préoccupation que la stratégie thématique concernant la pollution atmosphérique ne mentionne pas comment les objectifs du sixième programme d'action pour l'environnement peuvent être réalisés; invite par conséquent la Commission à se montrer beaucoup plus ambitieuse au niveau de la réduction de la pollution atmosphérique d'ici à 2020 afin de réaliser ces objectifs;*

Or. en

Amendement déposé par Adamos Adamou

Amendement 30

Paragraphe 1 bis (nouveau)

*1 bis. observe à regret que la stratégie ne comporte aucune obligation légale de réduire les émissions de particules, comme l'Agence européenne de l'environnement l'a recommandé, et qu'elle se borne à suggérer des objectifs indicatifs;*

Or. el

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 31

Paragraphe 2

2. demande l'élaboration d'une stratégie comportant des objectifs de réduction **ambitieux et réalistes** correspondant au scénario C en ce qui concerne les COV (**suppression**) et le NO<sub>x</sub>, qui déboucherait sur des avantages accrus en matière de santé et d'emploi tout en préservant une approche équilibrée entre les coûts et les avantages; appelle à des réductions telles qu'esquissées dans le tableau ci-après:

2020 Législation actuelle	2020 STPA <sup>1</sup>	2020 Objectifs du PE et scénarios correspondants
------------------------------	------------------------	-----------------------------------------------------

---

<sup>1</sup> Stratégie thématique sur la pollution atmosphérique.

SO <sub>2</sub>	68%	82%	82% (B)
NO <sub>x</sub>	49%	60%	65% (C)
VOC	45%	51%	55% (C)
NH <sub>3</sub>	4%	27%	27% (A+)
PM 2,5	45%	59%	<b>59% (A)+</b>
Coûts totaux		7,1 extra	+/- 11 extra

Or. de

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 32  
Paragraphe 2

2. demande l'élaboration d'une stratégie comportant des objectifs de réduction plus ambitieux correspondant au scénario C (*suppression*) qui déboucherait sur des avantages accrus en matière de santé (*suppression*) tout en préservant une approche équilibrée entre les coûts et les avantages; (*suppression*)

Or. en

Amendement déposé par Anders Wijkman

Amendement 33  
Paragraphe 2, tableau

	2020 Législation actuelle	2020 STPA <sup>1</sup>	2020 Objectifs du PE et scénarios correspondants
SO <sub>2</sub>	68%	82%	82% (B)
NO <sub>x</sub>	49%	60%	65% (C)
VOC	45%	51%	55% (C)
NH <sub>3</sub>	4%	27%	<b>35% (C)</b>

<sup>1</sup> Stratégie thématique sur la pollution atmosphérique.

PM 2,5	45%	59%	61% (C)
Coûts totaux ( <i>en milliards d'euros par an</i> )		7,1 extra	+/- 11 extra

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 34

Paragraphe 2 bis (nouveau)

*32 bis. demande à la Commission de mettre à jour la base de données employée pour le modèle intégré d'évaluation en vue de tenir compte de mesures structurelles, de prendre dûment en considération les possibilités de réduire les émissions de la navigation internationale, d'inclure toute la législation existante pertinente dans le scénario dit de base, et d'avoir recours à un scénario énergétique qui corresponde à l'ambitieuse politique de l'UE en matière de climat, avant d'exploiter le modèle en vue de la préparation du réexamen de la directive relative aux plafonds d'émissions nationaux; estime que la mise à jour de la base de données employée pour l'analyse menée dans ce sens, de même que l'inclusion de mesures structurelles supplémentaires non techniques permettant de réduire les émissions, permettraient d'abaisser considérablement le coût estimé de la réalisation d'objectifs intermédiaires et déboucheraient sur un potentiel de réduction d'émissions nettement plus élevé;*

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 35

Paragraphe 3

3. est favorable à l'introduction d'une valeur limite annuelle de PM<sub>10</sub> à **30 µg/m<sup>3</sup>** en 2010 et appuie la proposition de la Commission d'introduire un plafond de concentration pour les PM<sub>2,5</sub>, la part de PM<sub>2,5</sub> dans les PM<sub>10</sub> étant la plus nocive pour la santé; souhaite l'introduction, en 2010, d'un plafond annuel de **12 µg/m<sup>3</sup>** pour les PM<sub>2,5</sub>; (*suppression*);

Or. en

Amendement déposé par Jules Maaten

Amendement 36

Paragraphe 3

3. est favorable à l'introduction d'une valeur **cible pour les PM<sub>2,5</sub> de 25 µg/m<sup>3</sup>**, la part de PM<sub>2,5</sub> dans les PM<sub>10</sub> **provoquant la majorité des problèmes** pour la santé; souhaite l'introduction, en 2010, d'un plafond annuel de 20 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>2,5</sub>; convient qu'il doit être possible d'accorder un délai plus long pour atteindre le plafond aux États membres qui sont en mesure de démontrer qu'ils ont pris toutes les mesures faisables;

Or. en

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 37

Paragraphe 3

3. est favorable à l'introduction d'une valeur limite annuelle de PM<sub>10</sub> à **38 µg/m<sup>3</sup> dans un premier temps, 36 µg/m<sup>3</sup> à partir de 2010 et 34 µg/m<sup>3</sup> à partir de 2015** et demande à la Commission d'introduire **une valeur cible pour le plafond** de concentration pour les PM<sub>2,5</sub>, la part de PM<sub>2,5</sub> dans les PM<sub>10</sub> étant la plus nocive pour la santé; convient qu'il doit être possible d'accorder un délai plus long pour atteindre le plafond **et la valeur cible** aux États membres qui sont en mesure de démontrer qu'ils ont pris toutes les mesures **nécessaires et appropriées**;

Or. de

Amendement déposé par Holger Krahmer

Amendement 38

Paragraphe 3

3. est favorable à l'introduction d'une valeur limite annuelle de PM<sub>10</sub> à **32 µg/m<sup>3</sup>** en 2010 et appuie la proposition de la Commission d'introduire **une réduction** de concentration pour les PM<sub>2,5</sub>, la part de PM<sub>2,5</sub> dans les PM<sub>10</sub> étant la plus nocive pour la santé; souhaite l'introduction, en 2010, d'**une valeur cible annuelle** de 20 µg/m<sup>3</sup> pour les PM<sub>2,5</sub>; convient qu'il doit être possible d'accorder un délai plus long pour atteindre **les plafonds et les valeurs cibles** aux États membres qui sont en mesure de démontrer qu'ils ont pris toutes les mesures **appropriées**;

Or. de

Amendement déposé par Johannes Blokland

Amendement 39

Paragraphe 3

3. est favorable **au maintien de la** valeur limite annuelle de  $PM_{10}$  à  **$40 \mu\text{g}/\text{m}^3$**  en 2010 et appuie la proposition de la Commission d'introduire **une valeur cible** pour les  $PM_{2,5}$ , la part de  $PM_{2,5}$  dans les  $PM_{10}$  étant la plus nocive pour la santé; souhaite l'introduction, en 2010, d'**une valeur cible annuelle** de  $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$  pour les  $PM_{2,5}$ ;

Or. nl

Amendement déposé par Dorette Corbey

Amendement 40

Paragraphe 3

3. est favorable à l'introduction d'une valeur limite annuelle de  $PM_{10}$  à  $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2010 et appuie la proposition de la Commission d'introduire un plafond de concentration pour les  $PM_{2,5}$ , la part de  $PM_{2,5}$  dans les  $PM_{10}$  étant la plus nocive pour la santé; souhaite l'introduction, en 2010, d'un plafond annuel de  $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$  pour les  $PM_{2,5}$  **et, conformément à la recommandation de l'OMS, d'une valeur cible à long terme de  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  pour les  $PM_{2,5}$** ; convient qu'il doit être possible d'accorder un délai plus long pour atteindre le plafond aux États membres qui sont en mesure de démontrer qu'ils ont pris toutes les mesures faisables;

Or. nl

Amendement déposé par Dorette Corbe

Amendement 41

Paragraphe 3 bis (nouveau)

- 3 bis. appelle de ses vœux une plus grande unité au niveau des méthodes de mesurage et de calcul appliquées par les divers États membres pour les concentrations de poussières fines; estime que les facteurs de correction, entre autres, doivent être appliqués de manière adéquate;**

Or. nl

Amendement déposé par Dorette Corbey

Amendement 42

Paragraphe 3 bis (nouveau)

**3 bis. demande à la Commission d'abaisser à 25 jours par année civile le nombre de jours où les  $PM_{10}$  peuvent être dépassés, comme le stipule l'Annexe XI de la directive relative à la qualité de l'air;**

Or. en

Amendement déposé par Anders Wijkman

Amendement 43

Paragraphe 3 ter (nouveau)

**3 ter. est persuadé que les réductions de pollution proposées ne peuvent être réalisées que si l'UE renforce sa législation sur les émissions et souhaite l'adoption de plafonds ambitieux qui soient plus contraignants;**

Or. en

Amendement déposé par Anders Wijkman

Amendement 44

Paragraphe 3 quater (nouveau)

**3 quater. demande à la Commission européenne d'adopter, dans un délai d'un an après l'adoption de la directive relative à l'air ambiant, un plan d'action sur la qualité de l'air dans lequel elle présenterait toutes les mesures de l'UE devant être prises pour veiller à ce que les objectifs de la stratégie thématique en matière d'émissions soient respectés en temps utile; ce plan doit être cohérent avec d'autres politiques communautaires, et notamment le plan d'action sur le climat, et doit inclure les objectifs de qualité de l'air à respecter par les États;**

Or. en

Amendement déposé par Holger Krahmer

Amendement 45

Paragraphe 4

4. soutient la proposition de la Commission d'introduire un objectif intermédiaire uniforme de réduction de 20 % pour les  $PM_{2,5}$  en 2020 par rapport à l'index

d'exposition moyen de 2010; demande cependant *des objectifs de réduction différenciés, qui tiennent compte des différents niveaux de départ des États membres et de performances antérieures, sachant qu'il convient de tenir compte du potentiel de réduction plus élevé des États partant d'un niveau d'exposition élevé, et des coûts de réduction qui augmentent de manière exponentielle à mesure que la sollicitation de l'environnement faiblit;*

Or. de

Amendement déposé par Anders Wijkman

Amendement 46

Paragraphe 4

4. soutient la proposition de la Commission d'introduire un objectif intermédiaire uniforme de réduction de 20 % pour les PM<sub>2,5</sub> en 2020 par rapport à l'index d'exposition moyen de 2010; *l'objectif de réduction de l'exposition de 20 % doit être le niveau moyen à réaliser dans l'Union européenne, ce qui implique que cet objectif doit être différencié selon les États membres par rapport à leurs niveaux de concentration;*

Or. en

Amendement déposé par Jan Mulder et Jules Maaten

Amendement 47

Paragraphe 4 bis (nouveau)

- 4 bis. soutient la proposition de la Commission visant à introduire un objectif de réduction de 27 % pour le NH<sub>3</sub> d'ici à 2020, comparé au niveau d'émission en 2000; demande cependant une réduction de ce pourcentage pour les États membres ayant déjà réalisé des objectifs d'émissions plus bas dans la période précédant 2000;*

Or. en

Amendement déposé par Evangelia Tzampazi

Amendement 48

Paragraphe 4 bis (nouveau)

- 4 bis. considère que, le seuil de PM<sub>10</sub> étant de 50 µg/m<sup>3</sup>, pour les pays méditerranéens surtout, les valeurs limites devront être évaluées en proportion, compte étant tenu des données scientifiques délimitant la corrélation des PM<sub>10</sub> et des PM<sub>2,5</sub>;*

Or. el

Amendement déposé par Jules Maaten

Amendement 49

Paragraphe 5 bis (nouveau)

**5 bis. est persuadé que les réductions proposées ne peuvent être réalisées que si l'UE renforce ses législations concernant les émissions; la pollution atmosphérique ne peut être freinée que si des valeurs limites ambitieuses sont liées à une politique ambitieuse en matière d'émissions;**

Or. en

Amendement déposé par Dorette Corbey

Amendement 50

Paragraphe 6

6. invite la Commission et les États membres à prendre le plus rapidement possible les mesures visant à réduire les émissions dans les divers secteurs contribuant à la pollution atmosphérique; **estime que, dès lors qu'un nombre insuffisant de mesures sont prises à la source, cela justifie l'autorisation, pour les États membres, d'augmenter temporairement les valeurs limites et les plafonds de concentration;**

Or. nl

Amendement déposé par Dorette Corbey

Amendement 51

Paragraphe 6 bis (nouveau)

**6 bis. invite la Commission à proposer dans les meilleurs délais un réexamen de la directive relative aux plafonds d'émissions nationaux et à y inclure le niveau d'ambition préconisé par le Parlement;**

Or. nl

Amendement déposé par Jules Maaten

Amendement 52

Paragraphe 6

6. **demande que, dans un délai d'un an après la mise en œuvre de la présente stratégie thématique, la Commission soumette un plan dans lequel elle présente toutes les**



*mesures à prendre par l'UE pour veiller à ce que les objectifs de réduction des émissions contenues dans la stratégie thématique soient réalisés en temps utile; ce plan doit être cohérent avec d'autres politiques européennes et inclure les objectifs de qualité de l'air à respecter par les États membres;*

Or. en

Amendement déposé par Holger Kraahmer

Amendement 53

Paragraphe 6

6. invite la Commission et les États membres à prendre le plus rapidement possible les mesures visant à réduire les émissions dans les divers secteurs contribuant à la pollution atmosphérique, *la priorité devant être accordée aux secteurs n'ayant pas fait l'objet jusqu'à présent d'une réglementation et qui sont en mesure d'obtenir des réductions d'émissions supplémentaires à des coûts moindres;*

Or. ddde

Amendement déposé par Jules Maaten

Amendement 54

Paragraphe 6 bis (nouveau)

- 6 bis. invite les États membres à soumettre leur plan de qualité de l'air un an après le plan de qualité de l'air élaboré par la Commission pour témoigner des mesures qui sont arrêtées pour assurer la réalisation des objectifs nécessaires;*

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 55

Paragraphe 7

7. invite *la Commission et* les États membres à arrêter *de toute urgence* des mesures permettant de réduire les émissions du secteur des transports maritimes *et demande à la Commission de soumettre des propositions visant à:*
- *définir des normes d'émissions de NO<sub>x</sub> pour les navires utilisant les ports de l'UE;*
  - *déterminer la Méditerranée et l'Atlantique nord-est comme étant des zones de contrôle d'émissions de soufre (ZCES) selon la Convention MARPOL;*

- *abaisser de 1,5 % à 0,5 % la teneur maximale de soufre autorisée dans les carburants marins utilisés dans les ZCES et par les navires de passagers;*
- *introduire des instruments financiers, tels que des taxes ou des prélèvements sur les émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> de navires;*
- *stimuler l'instauration de prélèvements différenciés selon les ports et les chenaux navigables en privilégiant les navires à faible émission de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub>;*
- *stimuler l'utilisation d'électricité à terre par les navires lorsqu'ils sont dans les ports;*
- *élaborer une directive de l'UE sur la qualité des carburants marins;*

demande *en outre* à la Commission de proposer une action coordonnée visant à mettre en place des conditions de concurrence *équitables (suppression)* et d'insister sur l'action à entreprendre au sein de l'OMI; est convaincu de la nécessité d'un meilleur équilibre entre le coût de la réduction des émissions des navires et de celle des émissions des véhicules terrestres;

Or. en

Amendement déposé par Richard Seeber

Amendement 56  
Paragraphe 8

8. *demande à la Commission de continuer à étudier la possibilité de réduire les émissions dans l'agriculture;*

Or. de

Amendement déposé par María del Pilar Ayuso González et Cristina Gutiérrez-Cortines

Amendement 57  
Paragraphe 8

8. observe que l'agriculture représente l'une des principales sources de la pollution atmosphérique, *mais se félicite de l'introduction, lors de la dernière réforme de la PAC, du principe de "conditionnalité" pour les aides agricoles, ce qui devrait permettre une réduction sensible des émissions de substances nocives pour l'environnement*; demande aux États membres de lutter contre la pollution atmosphérique découlant de l'élevage, de l'utilisation d'engrais et d'équipements chauffant les serres, et d'avoir recours aux subventions agricoles pour aborder le problème de l'ammoniac; souhaite que soient mis à jour les objectifs de réduction d'ammoniac dans le contexte du réexamen de la PAC; invite la Commission à inclure

l'agriculture intensive dans la directive sur la PRIP; **invite également la Commission et les États membres à mettre en œuvre les moyens destinés à stimuler le développement de l'agriculture écologique et de l'agriculture intégrée dans le contexte de la politique de développement rural;**

Or. es

Amendement déposé par Jan Mulder et Albert Jules Maaten

Amendement 58

Paragraphe 8

8. observe (**suppression**) que l'agriculture représente l'une des (**suppression**) sources de la pollution atmosphérique **et que** ce secteur est **déjà** soumis à **des** obligations visant à réduire les émissions, **essentiellement par le biais de la directive sur la PRIP; demande à la Commission de tenir dûment compte des diverses initiatives prises par cette branche lorsqu'elle réexaminera la directive sur la PRIP, afin de lutter contre la pollution atmosphérique de la manière la plus efficace qui soit au niveau des coûts;**

Or. en

Amendement déposé par Anja Weisgerber

Amendement 59

Paragraphe 8

8. observe qu'alors que l'agriculture représente l'une des principales sources de la pollution atmosphérique **en liaison avec l'ammoniac**, ce secteur est soumis à peu d'obligations visant à réduire les émissions; demande aux États membres de lutter contre la pollution atmosphérique découlant de l'élevage, **notamment de l'élevage de masse**, de l'utilisation d'engrais et d'équipements chauffant les serres, et d'avoir recours aux subventions agricoles pour aborder le problème de l'ammoniac; souhaite que soient mis à jour les objectifs de réduction d'ammoniac dans le contexte du réexamen de la PAC; invite la Commission à inclure l'agriculture intensive dans la directive sur la PRIP;

Or. de

Amendement déposé par Jan Mulder et Jules Maaten

Amendement 60

Paragraphe 8 bis (nouveau)

**8 bis. observe que l'on attend de l'agriculture qu'elle supporte 37 % des coûts globaux de**

*la mise en œuvre de la stratégie thématique concernant la pollution atmosphérique, bien qu'elle fasse déjà l'objet de nombreuses autres directives sur l'environnement et, partant, soit déjà confrontée à des coûts considérables; fait remarquer que le financement du développement rural a été considérablement réduit dans le cadre financier 2007-2013; appelle par conséquent de ses vœux un financement supplémentaire si de nouveaux objectifs concernant le NH<sub>3</sub> devaient être définis;*

Or. en

Amendement déposé par Anders Wijkman

Amendement 61

Paragraphe 8 bis (nouveau)

*8 bis. observe que les activités agricoles contribuent considérablement aux émissions d'ammoniac; convient avec la Commission de la nécessité de réduire ces émissions; invite la Commission à présenter d'urgence des propositions spécifiques visant à réduire les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture, et invite la Commission à subordonner les subventions de la PAC à des critères stricts concernant les actions à mener pour lutter contre les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture;*

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 62

Paragraphe 8 bis (nouveau)

*8 bis. observe que, globalement, le coût des réductions d'émissions de NH<sub>3</sub> semble avoir été surestimé; ainsi, les projets de projections de réforme de la PAC de l'EEE prévoient un cheptel inférieur aux projections de base du CAFE, qui, si elles sont plus précises, signifieraient également des coûts projetés plus bas pour réaliser la réduction d'émissions d'ammoniac;*

Or. en

Amendement déposé par Jan Mulder et Jules Maaten

Amendement 63

Paragraphe 8 ter (nouveau)

*8 ter. demande à la Commission d'évaluer les effets croisés de directives pertinentes relatives à l'environnement, telles que la directive relative aux nitrates, la directive relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement et la directive-cadre sur*

*l'eau; souligne dans ce contexte particulièrement l'incitation, qui figure dans la directive relative aux nitrates, d'utiliser des engrais minéraux (définis comme étant l'une des principales sources d'émissions d'ammoniac dans le secteur agricole) au lieu d'engrais animaux; souhaite, dans ce contexte, une reformulation des directives relatives à l'environnement en partant des objectifs, et non plus des moyens à mettre en œuvre, permettant ainsi aux États membres d'appliquer des mesures innovatrices, intégrées et efficaces du point de vue des coûts;*

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 64

Paragraphe 9

9. invite la Commission à proposer, dans les meilleurs délais, des mesures visant à réduire les émissions (**suppression**) des petites installations de combustion dont la capacité est inférieure à 50 MWh;

Or. en

Amendement déposé par Jan Mulder et Jules Maaten

Amendement 65

Paragraphe 9

9. invite la Commission à proposer, dans les meilleurs délais, des mesures visant à réduire les émissions de sources industrielles, y compris une révision de la directive sur la PRIP, qui devraient récompenser de manière plus efficace l'innovation et inclure les petites installations de combustion dont la capacité est inférieure à 50 MWh, **si cette option est considérée comme étant faisable;**

Or. en

Amendement déposé par Jules Maaten

Amendement 66

Paragraphe 11

11. demande instamment à la Commission de proposer **en 2006 les futures normes Euro 6 pour les voitures particulières, ainsi qu'une réduction supplémentaire de la norme pour le NO<sub>x</sub> à 80 mg/km pour les voitures particulières diesel et les camionnettes à partir de 2011, et à indiquer également ce que seront les normes Euro VII pour les poids lourds; demande instamment à la Commission d'instaurer les normes Euro VI pour les poids lourds au plus tard en 2012, avec des normes**

*comparables à celles appliquées aux Etats-Unis; de la sorte, les États membres peuvent réaliser les objectifs en matière de qualité de l'air;* invite les États membres à prendre les mesures nécessaires pour supprimer progressivement les véhicules polluants anciens ou, le cas échéant, à les inciter à être mis à niveau;

Or. en

Amendement déposé par Dorette Corbey

Amendement 67

Paragraphe 11

11. demande instamment à la Commission de proposer, dans les meilleurs délais, les normes Euro VI pour les poids lourds et à indiquer également ce que seront probablement les normes Euro VII, afin de permettre aux États membres de réaliser leurs objectifs en matière de qualité de l'air; demande à la Commission d'élaborer dès à présent des normes Euro VI ambitieuses pour les voitures particulières; invite les États membres à prendre les mesures nécessaires pour supprimer progressivement les véhicules polluants anciens ou, le cas échéant, à les inciter à être mis à niveau; ***demande à la Commission, aux États membres et aux entreprises de transport d'entamer un débat fondamental sur la mobilité durable au 21<sup>e</sup> siècle;***

Or. nnnl

Amendement déposé par Anders Wijkman

Amendement 68

Paragraphe 12

12. invite les États membres à revoir les systèmes de transport locaux et à rechercher des solutions innovatrices visant à minimiser l'emploi des voitures au cœur des villes; est persuadé ***que la taxation des comportements sources de congestion se traduit par des avantages aux niveaux économique et écologique et*** que le zonage environnemental, qui dissuade les voitures les plus polluantes de pénétrer au cœur des villes, constitue une incitation forte pour moderniser le parc automobile; souligne que les autorités locales peuvent fortement encourager l'innovation en acquérant des voitures propres (EEV, Euro 6 et VI) pour le parc automobile public et semi-public, ***et en intervenant pour soutenir les employés utilisant des modes de transport durables;***

Or. en

Amendement déposé par Jules Maaten

Amendement 69

Paragraphe 12

12. invite les **autorités nationales, régionales et locales** à revoir les systèmes de transport locaux et à rechercher des solutions innovatrices visant à minimiser l'emploi des voitures au cœur des villes; est persuadé que le zonage environnemental, qui dissuade les voitures les plus polluantes de pénétrer au cœur des villes, constitue une incitation forte pour moderniser le parc automobile; souligne que les autorités locales peuvent fortement encourager l'innovation en acquérant des voitures propres (EEV, Euro 6 et VI) pour le parc automobile public et semi-public;

Or. en

Amendement déposé par Jules Maaten

Amendement 70

Paragraphe 12 bis (nouveau)

- 12 bis. si les propositions de mesures sources ne sont pas publiées en même temps que la directive relative à la qualité de l'air ambiant, la période d'exemption pour les États membres doit être prolongée d'une année pour chaque année de retard accusée par la Commission dans la présentation de ces propositions;**

Or. en

Amendement déposé par Adamos Adamou

Amendement 71

Paragraphe 12 bis (nouveau)

- 12 bis. fait observer l'absence de lien entre développement et utilisation de sources d'énergie de substitution, d'une part, et diminution de la pollution atmosphérique, d'autre part, ainsi que le manque d'attention accordée à la nécessité d'étendre les transports publics et à la valorisation, sur la base d'une programmation stratégique, de sources d'énergie de substitution;**

Or. el

Amendement déposé par Martin Callanan

Amendement 72

Paragraphe 13

13. invite la Commission à proposer des mesures s'attaquant à la pollution atmosphérique tout en garantissant, conformément à l'article 95, paragraphe 3, du traité CE, un niveau élevé de protection de l'environnement; **(suppression)**

Or. en

Amendement déposé par Holger Krahmer

Amendement 73

Paragraphe 13

13. invite la Commission à proposer des mesures s'attaquant à la pollution atmosphérique tout en garantissant, conformément à l'article 95, paragraphe 3, du traité CE, un niveau élevé de protection de l'environnement; **(suppression)**

Or. de

Amendement déposé par Martin Callanan

Amendement 74

Paragraphe 14

14. ***demande à la Commission de réexaminer, en 2012, les objectifs intérimaires de la stratégie thématique sur la pollution atmosphérique afin d'évaluer leur faisabilité et leur efficacité du point de vue des coûts à la lumière des prévisions améliorées, de nouvelles connaissances scientifiques et techniques et de l'expérience acquise avec la mise en œuvre des mesures;***

Or. en

Amendement déposé par Satu Hassi

Amendement 75

Paragraphe 14 bis (nouveau)

- 14 bis. demande à la Commission de réexaminer, en 2012, les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de la stratégie et d'évaluer le potentiel existant dans différents secteurs en vue de réductions supplémentaires efficaces du point de vue des coûts;***



Amendement déposé par María del Pilar Ayuso González et Cristina Gutiérrez-Cortines

Amendement 76

Paragraphe 14 bis (nouveau)

***14 bis. demande à la Commission de réexaminer, en 2012, les objectifs intérimaires de la stratégie thématique sur la pollution atmosphérique afin d'évaluer leur faisabilité et leur efficacité du point de vue des coûts à la lumière des prévisions améliorées, de nouvelles connaissances scientifiques et techniques et de l'expérience acquise avec la mise en œuvre des mesures;***

Or. es

Amendement déposé par Adriana Poli Bortone

Amendement 77

Paragraphe 15 bis (nouveau)

***15 bis. estime que les communautés locales (communes et provinces) forment le véritable moteur de la lutte contre la pollution; c'est pourquoi il convient d'élaborer des plans ou des programmes ad hoc pour aider les régions et les agglomérations dans lesquelles les concentrations de substances polluantes dans l'atmosphère dépassent les normes correspondantes de la qualité de l'air et les éventuelles marges provisoires de dépassement;***

Or. it